

Dans ce document, vous retrouvez deux parties. La première partie ce sont les documents requis pour faire votre demande de prêts et bourses alors que dans la deuxième partie c'est comment bien remplir la demande en ligne des prêts et bourses.

Documents requis (p.1 à 4)

Demande d'aide financière aux études 2026-2027

<https://www.quebec.ca/education/aide-financiere-aux-etudes>

Conditions d'admissibilité :

Pour être admissible, vous devez répondre aux conditions suivantes :

- Avoir la citoyenneté canadienne, la résidence permanente ou un statut de personne réfugiée ou protégée.
- Être une [personne considérée comme résidente du Québec](#).
- Être inscrite ou inscrit dans [un établissement d'enseignement et un programme d'études reconnus](#) pour l'attribution d'une aide financière.
- [Être aux études à temps plein](#) ou être une personne réputée aux études à temps plein.
- [Respecter votre période d'admissibilité](#) (nombre de mois pendant lesquels vous pouvez obtenir de l'aide financière).
- [Respecter votre limite d'endettement](#) (montant maximal de prêt que vous pouvez obtenir).

Pour faire la demande, vous avez besoin de :

- ☐ Votre NAS (Numéro d'assurance sociale)
- ☐ Une adresse courriel accessible au moment de la demande
- ☐ Votre [revenu brut](#) pour l'année en cours ([entre le 1^{er} janvier 2026 et le 31 décembre 2026](#))
(Vous devez faire une estimation le plus juste possible. Les renseignements que vous fournissez seront validés avec le rapport d'impôt en mai 2027. En septembre et en janvier, il faudra confirmer les montants déclarés ou les modifier s'il y a lieu.)

Si vous avez travaillé pendant deux ans sans être aux études à temps plein en même temps (autonomie en fonction du marché du travail) :

***Explications :

- ➔ Pour obtenir ce critère d'autonomie, le critère des deux ans sans avoir été aux études à temps plein : les deux années ne doivent pas être obligatoirement consécutives. Vous pouvez avoir arrêté 1 an l'école, être revenu 10 mois aux études et être retourné sur le marché du travail 1 an ½ et cela fonctionnera. C'est l'addition de toutes les périodes sur le marché du travail qui compte.
L'avantage ici, c'est que vous n'aurez pas besoin que vos parents fournissent leurs revenus. Votre revenu seul va compter dans le calcul de l'aide à laquelle vous auriez droit.

☐ Relevé de notes (secondaire, collégial, universitaire)

- ➔ La secrétaire du centre peut sortir le relevé de notes du ministère pour vos études du secondaire et de la FP. Pour le cégep et l'université, c'est vous qui devez les fournir.

☐ Relevés d'emploi (disponibles chez Service Canada en personne ou en ligne).

☐ Lettres d'employeurs avec une date de début et une date de fin d'emploi, ils doivent indiquer que vous avez travaillé à temps plein.

Si vous avez des enfants :

*** Seuls les enfants d'âge préscolaire (0-5 ans) et ceux qui sont aux études peuvent être considérés à la charge.

☐ Certificat de naissance de tous les enfants. (Vous pouvez les numériser ou prendre une photo et les déposer dans votre dossier internet.)

☐ Code permanent des enfants concernés, visible sur les bulletins ou sur la carte étudiante.

Si vous êtes marié ou conjoint de fait avec des enfants :

***Explications :

Tout comme vous, le conjoint doit se créer un dossier en ligne avant de procéder à sa déclaration. Il devra aussi se créer un mot de passe.

☐ Certificat de mariage

☐ Déclaration du conjoint (à remplir en ligne sur le site de l'AFE au :

<https://www.quebec.ca/education/aide-financiere-aux-etudes/>

- ➔ Le conjoint doit obligatoirement faire une déclaration en ligne. Il a besoin d'avoir en main :
 - ➔ **SON NAS** (numéro d'assurance sociale)
 - ➔ Courriel valide
 - ➔ Date de naissance
 - ➔ Ligne 199 du rapport d'impôt provincial de l'année 2025

Si vous êtes monoparental sans conjoint :

☐ Déclaration de statut familial, formulaire 1040 si vous n'êtes plus avec l'autre parent. (Au CFP, Nancy est commissaire à l'assermentation, elle pourra assermenter votre document).

<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/enseignement-superieur/aide-financiere-etudes/prets-bourses/annee-en-cours/1040-statut-familial-2026-2027.pdf>

ou

☐ Jugement de garde

Si vous résidez avec vos parents, ou que vous n'avez pas de critère d'autonomie :

➔ Vos parents devront faire une déclaration en ligne de leurs revenus de l'année 2025 (ligne 199 du rapport d'impôt provincial).

S'ils sont séparés, c'est celui avec qui vous avez résidé en dernier qui doit remplir la déclaration.

*** Il est important de noter que ce n'est pas parce que vous ne résidez plus chez vos parents que vous avez obligatoirement le critère d'autonomie et que vous êtes le seul responsable de vos études. Vos parents ont (selon la loi) l'obligation de vous soutenir pendant la durée de vos études à moins que vous répondiez à certains critères. Vous pouvez en tout temps vous référer au guide disponible sur le site : <https://www.quebec.ca/education/aide-financiere-aux-etudes/>

Tout comme vous, vos parents ou la dernière personne avec qui vous avez résidé doit se créer un dossier en ligne avant de procéder à leur déclaration. Ils devront aussi se créer un mot de passe. Ils ont besoin d'avoir en main :

☐ Numéro d'assurance sociale

☐ Courriel valide

☐ Date de naissance

☐ Déclaration de la mère et/ou du père (ligne 199 du dernier rapport d'impôt provincial 2025)

☐ Nom des autres enfants qui sont aux études avec leur code permanent (information se retrouvant sur le bulletin)

Si vous êtes né à l'extérieur du Québec :

☐ Certificat de naissance

☐ Preuve de résidence (compte de taxes municipales ou bail)

Si vous êtes immigrant :

☐ Certificat de naissance

☐ Carte de résident permanent

☐ Confirmation de résidence permanente. C'est indiqué sur le papier officiel et non sur la carte qui a été émise. (numéro de la catégorie exemple SW1)

☐ Certificat de sélection du Québec

☐ Autres documents qui s'appliquent à votre situation (enfant, marié, etc.)

Voici un aide-mémoire à remplir si vous souhaitez être accompagné dans votre demande.

Aide-mémoire »

Pour remplir votre demande d'aide financière, vous aurez besoin des renseignements suivants :

Votre code permanent attribué par le Ministère	
Votre numéro d'assurance sociale <i>(Si vous n'en avez pas, consultez la p. 4 du guide.)</i>	
Le code de votre établissement d'enseignement <i>(Consultez la p. 7 du guide.)</i>	
Le code de votre programme d'études <i>(Consultez la p. 7 du guide.)</i>	
La date de votre mariage, de votre union civile, de votre séparation, de votre divorce ou du décès de votre conjointe ou votre conjoint le cas échéant	A M J
La date d'obtention, le cas échéant, de :	A M J
• votre diplôme de 1 ^{er} cycle universitaire (baccalauréat) ou l'équivalent	
• votre diplôme d'études supérieures 1 en musique obtenu d'un conservatoire de musique ou d'art dramatique du Québec ou votre attestation d'études obtenue d'un tel conservatoire au terme de trois années de formation	A M J
• 90 unités dans un même programme d'études universitaires ou l'équivalent	A M J
Vos ressources financières pour l'année 2026 <i>(Voir le détail des revenus à déclarer à la p. 7 du formulaire.)</i>	
Si vous êtes une personne citoyenne canadienne naturalisée ou résidente permanente :	
• Votre code de catégorie d'immigrant	
• La date d'obtention de votre statut de personne résidente permanente	A M J
Si vous êtes une personne réfugiée ou une personne protégée :	
• La date d'obtention de votre statut de personne réfugiée ou de personne protégée	A M J
Si vous avez une conjointe ou un conjoint :	
• Le code permanent de votre conjointe ou un conjoint, s'il en a un	
• La date de début de votre union de fait, si vous n'êtes pas marié ou uni civilement	A M J
Si vous avez des enfants à votre charge :	
• Le code permanent de votre ou de vos enfants d'âge scolaire	

Comment faire une DEMANDE EN LIGNE

AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES / 2026-2027

Ce guide pratique a pour but de vous accompagner dans votre demande d'aide financière aux études. Vous y trouverez tous les renseignements importants dont vous avez besoin afin de remplir adéquatement votre demande en ligne.

Ce guide pratique est subdivisé selon les différentes parties que vous trouverez lorsque vous serez en ligne.

Il est important de ne pas retarder votre demande d'aide financière, car l'analyse de votre demande peut prendre quelques semaines.

Pour faire votre demande en ligne, vous vous rendez à l'adresse suivante :

<https://www.quebec.ca/education/aide-financiere-aux-etudes/services-ligne>

Dans un premier temps, vous devez cliquer sur **Accéder à mon dossier d'aide financière aux études**.



Québec

Accueil > Éducation > Aide financière aux études > Mon dossier d'aide financière aux études

Mon dossier d'aide financière aux études

Pour faire une demande d'aide financière aux études, vous devez avoir en main votre [code permanent](#) et votre numéro d'assurance sociale.

Accéder à Mon dossier d'aide financière aux études

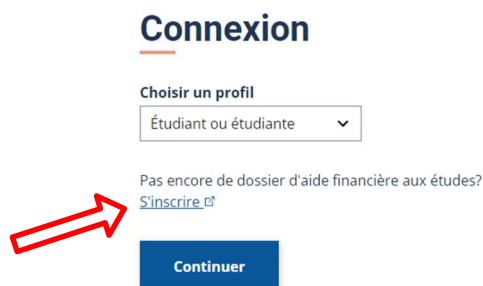
Voici les programmes pour lesquels vous pouvez faire une demande en ligne :

- Prêts et bourses pour études à temps plein
- Prêts pour études à temps partiel
- Allocation pour des besoins particuliers - Adultes
- Remboursement différé
- Remboursement d'une dette d'étude par débit préautorisé

Par la suite, s'il s'agit d'une première demande, vous devez créer votre compte. Cliquez sur **s'inscrire**. Si vous souhaitez renouveler vos prêts et bourses, choisissez le bon profil.

Entrez les informations demandées et cliquez sur soumettre.

Nouvelle demande



Connexion

Choisir un profil

Étudiant ou étudiante

Pas encore de dossier d'aide financière aux études?
[S'inscrire](#)

Continuer

Renouveler une demande



Québec

Mon dossier d'aide financière aux études

Connexion

Choisir un profil

Étudiant ou étudiante

Conjoint ou conjointe

Père

Mère

Répondant ou répondante (immigration)

Nouvelle demande

Mardi 5 juillet 2016 Imprimer

Connexion aux Services en ligne

Identifiez-vous pour accéder aux Services en ligne de l'Aide financière aux études. Si vous utilisez nos services en ligne pour la première fois, cliquez sur Nouvelle inscription.

Si vous avez oublié votre mot de passe, cliquez sur Mot de passe oublié.

Si vous voulez modifier votre mot de passe, cliquez sur Mot de passe oublié.

Pour plus d'information sur les programmes d'aide financière aux études, consultez le site afe.gouv.qc.ca.

Sélectionnez votre profil ? Étudiant

Code permanent ?

Mot de passe

Quitter Soumettre

[Nouvelle inscription](#)

[Mot de passe oublié?](#)

Renouveler une demande

Mardi 5 juin 2018 Imprimer

Connexion aux Services en ligne

Identifiez-vous pour accéder aux Services en ligne de l'Aide financière aux études. Si vous utilisez nos services en ligne pour la première fois, cliquez sur Nouvelle inscription.

Si vous avez oublié votre mot de passe, cliquez sur Mot de passe oublié.

Si vous voulez modifier votre mot de passe, cliquez sur Mot de passe oublié.

Pour plus d'information sur les programmes d'aide financière aux études, consultez le site afe.gouv.qc.ca.

Sélectionnez votre profil ? Faites votre choix

Code permanent ?

Mot de passe

Quitter Soumettre

[Nouvelle inscription](#)

[Mot de passe oublié?](#)

Une fois votre mot de passe choisi, vous devez cliquer sur l'onglet « Identification » pour poursuivre (voir image ci-dessous). Ceci vous permettra d'accéder à votre dossier et de commencer votre demande d'aide financière en ligne.

Identification Mot de passe Imprimer

Vous identifier

C'est votre première visite?

Si vous utilisez nos services en ligne pour la première fois et si vous n'avez pas de mot de passe, cliquez sur l'onglet « Mot de passe ».

Vous voulez modifier votre mot de passe?

Cliquez sur l'onglet « Mot de passe ».

Qui êtes-vous? (Faites un choix.) Étudiant

Code permanent ?

Mot de passe ?

Quitter Soumettre

Une fois votre dossier créé, vous apercevrez ces icônes. Vous devez cliquer dans « Formulaires Temps plein ».

Vos coordonnées	Votre dossier	Formulaires Temps plein	Formulaires Temps partiel	Formulaires Besoins particuliers
-----------------	---------------	--------------------------------	---------------------------	----------------------------------

À l'intérieur de « Formulaires Temps plein », vous apercevrez l'image ci-dessous. Il faut choisir l'année d'attribution 2026-2027 et cliquer sur « Demande d'aide financière ».

Année d'attribution

2026-2027

Programme de prêts et bourses
Consulter un formulaire rempli
► Demande d'aide financière envoyée le ...

Sections du formulaire en ligne :

1- CRITÈRES DE RÉSIDENCE AU QUÉBEC :

Dans cette section, vous devez répondre aux deux questions posées.

2- ÉTUDES POURSUIVIES :

Renseignements scolaires :

Étant donné que vous étudiez en **formation professionnelle**, vous devez remplir la **section C seulement**. Voici l'image que vous devriez voir apparaître :

C. Études à temps plein ou réputées à temps plein au secondaire à la formation professionnelle, au collégial ou à l'extérieur du Québec en cheminement continu

Études en cheminement continu

Oui

✓

Inscrivez le code de votre établissement d'enseignement à la première question et le code de votre programme d'études à la deuxième. Si vous ne connaissez pas ces codes, cliquez sur le bouton « Rechercher ».

② Date de début des études pour cette situation

20260817
(AAAAAMJJ)

✓

② Date de fin des études pour cette situation

20270914
(AAAAAMJJ)

✓

② Ou durée de votre programme d'études en nombre de semaines

② Ou durée de votre programme d'études en nombre de mois

② Code de l'établissement d'enseignement

824440

Centre de
formation
professionnelle
Gabriel-Rousseau

✓

② Code du programme d'études

05295

ELECTRICITE

Résidez-vous chez vos parents, votre personne répondante au cours de cette période?

Non

Date de début et date de fin des études à temps plein

Inscrivez les dates de début et de fin de votre **programme d'études**. Prenez soin de préciser l'année de son début et celle où il se terminera. Par exemple, si votre programme d'études débute le 15 août 2026 et se terminera le 10 octobre 2027, vous devez inscrire ces dates, même si elles ne font pas partie de la même année d'attribution.

Vous devez inscrire les dates les plus précises possible afin que nous puissions vous attribuer une aide financière adéquate pour chaque mois où vous êtes aux études. En cas de doute, adressez-vous au bureau d'aide financière de votre établissement d'enseignement.

[Fermer la page](#)

Québec

© Gouvernement du Québec, 2026

Voici maintenant les renseignements dont vous aurez besoin afin de remplir la section C. Ces renseignements sont très importants. Veuillez indiquer les renseignements indiqués selon votre programme d'études au CFP Gabriel-Rousseau.

☒ **Code de l'établissement d'enseignement : 824440**

DIPLOME D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES			
DEP			
Programme de formation	Code de programme	Date de formation	
		Pour tous les programmes, sauf <u>électricité</u> et l'asp en <u>GEC</u> , les dates de début sont :	
		19 août 2026 13 octobre 2026 16 novembre 2026 7 janvier 2027 9 mars 2027 26 avril 2027	
		Date de fin année scolaire 2026-2027	
Comptabilité (1350 heures)	05231	18 juin 2027	
Réparation service électronique (1800 heures)	05377	18 juin 2027	
Secrétariat (1485 heures)	05357	18 juin 2027	
Télécom (1800 heures)	05266	18 juin 2027	
Vente-conseil (900 heures)	05321	18 juin 2027	
Électricité (1800 heures)	05295	<u>Date d'entrée :</u> 19 août 13 octobre 7 janvier 9 mars	<u>Date de fin :</u> 18 juin 2027
Attestation de spécialisation professionnelle / ASP			
Représentation (450 heures) Formation de 15 heures par semaine	05323	18 juin 2027	
Gestion d'une entreprise de la construction (450 heures) Formation de 18 heures par semaine	05309	Date d'entrée	Date de fin
		19 août 13 octobre 1 ^{er} décembre 8 février 12 avril	Prévoir environ 7 mois de formation. La date de fin de l'année scolaire est le 18 juin 2027

Études à l'automne 2027

Prévoyez-vous poursuivre vos études à temps plein ou réputées à temps plein dans un délai de 4 mois ou moins, débutant le mois suivant la fin de vos études en 2026-2027?

Oui ▼



Si votre retour aux études est incertain, veuillez répondre "Non" pour le moment et effectuer une déclaration de changement par la suite, si nécessaire.

L'ALLOCATION POUR DU MATÉRIEL D'APPUI À LA FORMATION (500\$ par période d'études) :

Vous devez répondre à la question. C'est un montant qui est attribué sous forme de prêts seulement. Vous pouvez inscrire oui ou non, c'est libre à vous. C'est possible de recevoir jusqu'à 500\$ à l'automne et à l'hiver

3- SITUATION DE LA PERSONNE AUX ÉTUDES:

Vous devez répondre aux cinq catégories. En répondant aux questions suivantes, l'aide financière aux études sera en mesure de déterminer si vous êtes sous la contribution financière de vos ou votre parent(s) ou considéré autonome c'est-à-dire sans la contribution financière de vos parents.

Prenez note que ce n'est pas parce que vous restez en appartement que vous serez considéré comme étant autonome aux yeux de l'aide financière. Vous devez répondre à l'un ou plusieurs des catégories ci-bas mentionnées.

A- État matrimonial

B- Déficience permanente entraînant une incapacité significative et persistante

Concernant la section B « Déficience permanente entraînant une incapacité significative et persistante », veuillez prendre le temps de lire la description ci-dessous cela pourrait vous donner accès à certaines mesures d'aide. Pour ce faire, votre médecin doit remplir le formulaire 1015. Cliquez sur le lien <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/enseignement-superieur/aide-financiere-etudes/prets-bourses/annee-en-cours/1015-certificat-medical-DFM-2026-2027.pdf>

C- Autonomie en fonction de la situation familiale

D- Autonomie en fonction des études

E- Autonomie en fonction du temps passé sur le marché du travail

F- Situation familiale particulière

G- Personne aux études avec contribution des parents

Ces catégories et questions vont permettre aux prêts et bourses de déterminer si vous êtes considérés comme étant autonomes ou si vous avez besoin que vos ou votre parent fournisse leur revenu annuel.

B. Déficience permanente entraînant une incapacité significative et persistante

? Êtes-vous atteint d'une déficience permanente entraînant une incapacité significative et persistante ?

Non

Déficience permanente entraînant une incapacité significative et persistante

Une déficience fonctionnelle est définie comme une déficience permanente entraînant des incapacités et des obstacles importants dans la poursuite des études et pour l'intégration au marché du travail. Elle doit être reconnue par votre médecin. Si vous êtes atteint d'une déficience permanente entraînant une incapacité significative et persistante, vous pourriez bénéficier de mesures particulières dans le cadre du Programme de prêts et bourses.

Les déficiences reconnues sont des déficiences permanentes entraînant une incapacité significative et persistante qui amène la personne aux études à rencontrer des obstacles importants dans la poursuite de ses études et pour son intégration au marché du travail. Le formulaire « Certificat médical – Déficience permanente entraînant une incapacité significative et persistante (1015) » doit être rempli par votre médecin.

Vous trouverez ce formulaire dans notre site Web (Quebec.ca/aide-financiere-aux-etudes), à la rubrique *Formulaires*, ou au bureau d'aide financière de votre établissement d'enseignement. Si vous devez avoir recours à des ressources matérielles adaptées, à des services spécialisés ou au transport adapté pour poursuivre vos études, vous pourriez alors bénéficier du Programme d'allocation pour les besoins particuliers. Pour savoir si vous êtes admissible à ce programme, consultez la rubrique *Allocations pour des besoins particuliers* dans notre [site Web](#) ou référez-vous au bureau d'aide financière de votre établissement d'enseignement. Vous y trouverez également le formulaire *Demande d'allocation pour les besoins particuliers*.

Dans la question suivante :

Si vous avez des interrogations concernant cette section, référez-vous à la personne responsable de l'intégration des étudiants en situation de handicap du centre. Il s'agit de Nancy Bédard au 418-839-0508, poste 44023.

Résidez-vous chez vos parents, votre répondante ou votre répondant au cours de cette période? ☐



Selon la réponse que vous donnerez ici et les autres à venir, voici comment sera traitée votre demande d'aide financière : dans un premier temps ils doivent évaluer si vous êtes avec la contribution de vos parents ou si vous êtes autonomes.

Contribution parentale : remplissez la demande « Déclaration du parent » via le www.afe.gouv.qc.ca :

- Si l'élève habite avec les deux parents, chacun des parents doit remplir la déclaration.
- Si l'élève habite avec un parent, seulement une déclaration doit être remplie.
- Si l'élève n'habite pas avec ses parents et qu'il ne peut prouver son autonomie, les parents doivent remplir le formulaire requis à cet effet comme indiqué dans la section ci-dessous.
(Si les parents habitent ensemble, les deux parents doivent remplir le formulaire. Si les parents n'habitent plus ensemble alors seulement, le parent avec qui vous avez demeuré en dernier doit faire sa déclaration.)

4- AUTRES PROGRAMMES DE SOUTIEN FINANCIER :

Vous devez répondre aux questions.

5- RESSOURCES FINANCIÈRES :

Veuillez prendre le temps de bien lire les instructions en caractère gras qui explique les montants à déclarer

*les montants que vous déclarez doivent être gagnés entre le 1^{er} janvier 2026 et le 31 décembre 2026. Tout dépendant du moment de l'année où vous faites votre demande, vous devrez peut-être estimer les montants à recevoir d'ici le 31 décembre 2026. (voir image ci-dessous)

Arrondir au dollar le plus près

Vous devez donner une estimation aussi précise que possible de vos revenus.

Vous devez fournir les renseignements concernant vos revenus pour l'année 2026 (du 1er janvier au 31 décembre 2026). Vous devez également déclarer les revenus bruts en provenance d'une autre province ou d'un autre pays. Inscrivez ces montants en devises canadiennes.

En l'absence de revenus, vous devez inscrire «0» (zéro).

A. Revenus d'emploi et revenus assimilables à des revenus d'emploi

② Revenus bruts d'emploi salarié Y compris les revenus non considérés (par exemple : revenus gagnés à l'occasion d'un scrutin)	17040,00 \$	✓
② <u>Revenus non considérés</u> (par exemple: revenus gagnés à l'occasion d'un scrutin)	0,00 \$	✓
② Revenus nets de travail autonome ou revenus nets d'entreprise	0,00 \$	✓

N.B. Vous devrez confirmer vos revenus au mois de septembre et janvier de chaque année.

Si vous oubliez de le faire, l'aide financière suspendra les versements.

6- ANNEXE S'IL Y A LIEU :

Si vous avez des enfants ou toute autre situation, il se peut qu'on vous demande de remplir une annexe.

7- DÉCLARATION SUR L'HONNEUR ET ENVOI DU FORMULAIRE :

Vous devez déclarer que les informations inscrites sur la demande sont exactes et vous devez cliquer sur « Envoyer ».

8- DOCUMENTS REQUIS, CONFIRMATION ET RAPPELS :

Cette section est très importante. Vous devez fournir les documents demandés dans cette section.

« Documents requis ». À défaut de les recevoir, l'aide financière suspendra l'analyse de votre demande. Ceci pourrait retarder considérablement votre admissibilité à recevoir de l'aide financière.

9- DÉCISION DE L'AIDE FINANCIÈRE :

Il est de votre responsabilité d'aller consulter « votre dossier » Internet à l'aide financière. Ceci vous permettra, entre autres, de vérifier s'il vous manque des documents ou de connaître la décision de l'aide financière après l'analyse de votre dossier.

Si on vous accorde de l'aide financière sous forme de prêts et bourse, vous verrez apparaître l'image ci-dessous. Le certificat de garantie sert à faire homologuer le prêt auprès de votre institution financière. Une fois le certificat de garantie émis, vous devrez le présenter à votre institution financière qui se chargera des modalités de dépôt.

Actualités
Avis
État de traitement des formulaires
Événements
Documents reçus
Renseignements personnels
Calcul temps plein
Aide versée
Période d'admissibilité
Endettement
Notes de suivi
Prêt temps plein
Prêt temps partiel
Renseignements scolaires
Relevés fiscaux

Avis

Avis reçus	Avis archivés	Avis courriels
-------------------	---------------	----------------

? Cliquez sur le bouton d'aide pour savoir comment lire les tableaux.

Liste des avis reçus

Date	Numéro	Objet	Destinataire	Date de la première consultation
2018-05-25		Votre certificat de garantie et votre convention de prêt	Étudiant	2018-05-27

POUR JOINDRE LE SERVICE À LA CLIENTÈLE DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES :

Service à la clientèle

- Programme de prêts et bourses
- Programme de prêts pour les études à temps partiel
- Programme Explore

Heures d'ouverture (sauf les jours fériés)

Lundi : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
Mardi : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
Mercredi : de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30
Jeudi : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
Vendredi : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Région de Québec : 418 643-3750
Région de Montréal : 514 864-3557
Sans frais au Canada et aux États-Unis : 1 877 643-3750
À l'extérieur du Canada et des États-Unis : 418 646-5245 (boîte vocale)

Service téléphonique interactif

Service offert en tout temps
Région de Québec : 418 646-4505
Sans frais ailleurs au Canada et aux États-Unis : 1 888 345-4505

Si vous éprouvez des difficultés à remplir votre demande d'aide, vous pouvez prendre un RDV au secrétariat au 418-839-0508

Document mis à jour le 2026-06-18